

Commune de TRESCLEOUX
26 Chemin Neuf
05700 TRESCLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025

19 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre 2025, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Muriel MULLER, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER

Absente : Françoise ISOARD (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Muriel MULLER

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Muriel MULLER, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 18/09/2025
2. Présentation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
3. Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
4. C.C.S.B. : Présentation et validation des Rapports annuels sur le prix et la qualité des services 2024 (élimination des déchets et SPANC)
5. Refacturation de la TEOM (Ordures ménagères) aux locataires des logements communaux
6. Personnel communal :
 - a. Participation mutuelle santé
 - b. Contrat assurance statutaire
7. Présentation devis éclairage public – Dossier demande de subvention
8. Révision loyers des logements communaux pour l'année 2026
9. Budget Eau et Assainissement : Décision Modificative n°1 (Transfert des crédits du budget eau figurant au 022 vers le 6541 et présentation des admissions en non-valeur)
10. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du dernier conseil en date du 18/09/2025

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 18 septembre 2025. Des observations concernant la rédaction sont faites par Monsieur REYNAUD Pierre. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Présentation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy LEBERT concernant ce dossier. Monsieur LEBERT informe le Conseil Municipal que les travaux concernant la conception du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) s'achèvent. Ce sont des documents obligatoires et après environ une année d'échanges et de réunions avec l'association CYPRES les documents sont présentés aux membres du Conseil Municipal. Le DICRIM reprend l'ensemble des risques présents sur la commune et le PCS est quant à lui un document permettant de gérer toute crise pouvant survenir (identification des responsables, des moyens, des personnes vulnérables, etc...). Monsieur LEBERT donne quelques précisions sur la rédaction de ces documents ainsi qu'un compte rendu de la réunion à laquelle dans les bureaux de la Préfecture. Il est décidé de communiquer prochainement aux habitants le DCRIM par mail et sur le site internet. Le document sera également disponible sur le site internet de la commune : www.trescleoux.fr. A ce propos, un rappel est fait concernant l'application CAMPAGNOL où l'on retrouve les notifications et le site de la commune. Le Maire va prendre un arrêté pour valider le PCS, le conseil municipal en prend acte. Monsieur LEBERT précise qu'un exercice de mise en situation sera programmé en début d'année 2026.

C.C.S.B. : Présentation et validation des Rapports annuels sur le prix et la qualité des services 2024 (élimination des déchets et SPANC)

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit prendre acte des documents transmis par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch concernant :

- le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2024 du Service Public d'Élimination des Déchets

Monsieur le Maire indique que les 2 rapports ont été transmis pour étude à chacun des Conseillers Municipaux.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents prend acte : du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch pour l'année 2024 ; du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour l'année 2024. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.

Refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux locataires des logements communaux – année 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2018 la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) se traduisant par une taxe de 13.50 % sur la valeur locative figurant sur l'avis de la taxe foncière 2025 de la commune. Il indique qu'il convient de refacturer cette taxe à chaque locataire des logements communaux sur la base de la valeur locative de chaque logement. Après calcul pour chacun des locataires, le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau établi et dont il conviendra de reprendre les montants pour produire les avis de sommes

à payer. Après délibération, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de refacturer à chacun des locataires, conformément à la liste, la Taxe sur les Ordures Ménagères pour l'année 2025.

Personnel communal :

Participation mutuelle santé

Monsieur le Maire indique que selon les dispositions des articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Il indique aux membres du Conseil Municipal que cette obligation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et qu'il convient de délibérer à ce sujet. Il indique qu'un avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation. Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 15 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Contrat assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par la délibération du 31 mars 2025, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Il indique que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a communiqué à la commune de Trescléoux les résultats la concernant. Monsieur le Maire propose de délibérer pour adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d'accepter le contrat proposé pour une durée de 4 ans avec prise d'effet au 01/01/2026 dans les conditions suivantes :

Agents CNRACL

Risques garantis : Décès /Accident de travail/Longue maladie/Longue durée/Maternité-Paternité- Adoption/Maladie ordinaire

	Petit marché : 1 / 10 agents	Cocher la formule choisie
Formules	Taux global 2026	
1 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF5) + F0	7,46%	
2 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	7,03%	
3 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF15)	6,76%	X
3 bis (AT/MP F15 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	6,68%	
4 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF30)	6,10%	
4 bis (AT/MP F30 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	6,52%	

Des frais de gestion de 0.5% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire

	<i>Taux global 2026</i>	Cocher la formule choisie
1 (Tous risques - MO F5)	1,20%	
2 (Tous risques - MO F10)	1,10%	
3 (Tous risques - MO F15)	1,05%	X
4 (Tous risques - MO F30)	0,93%	

Des frais de gestion de 0.1% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Présentation devis éclairage public – Dossier demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle les différents rapports SOCOTEC et indique que dans le cadre des vérifications électriques des Éclairages Public (EP), le rapport relève de nombreuses non-conformités électriques sur les différents sites (tableaux) gérant les éclairages publics. De plus dans un cadre de simplification des opérations de maintenance il serait souhaitable d'automatiser le réglage des horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Monsieur le Maire indique que Monsieur GIRARD a demandé à la société LINANFRA de bien vouloir faire un état des lieux et établir un devis.

Monsieur le Maire donne lecture du descriptif d'intervention ainsi que du devis établi par la Société LINANFRA et propose au Conseil Municipal de constituer un dossier de demande de subvention. Il présente le plan de financement suivant :

TRAVAUX	Dépenses HT	FINANCEMENT	Recettes HT
MISE EN SECURITE ET AUTOMATISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1 619,18 €	Conseil Départemental 70 %	1 133,43€
		Autofinancement	485,75 €
Total H.T.	1 619,18 €	Total H.T.	1 619,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le projet de mise en sécurité et l'automatisation de l'éclairage public, valide le plan de financement, autorise le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

Révision loyers des logements communaux pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle le classement des différents logements communaux et le classement des DPE (Diagnostics de Performance Energétiques) établis. Il rappelle les règles concernant la révision des loyers et après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de geler l'ensemble des loyers pour l'année 2026. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision à chacun des locataires.

Budget Eau et Assainissement : Décision Modificative n°1 (Transfert des crédits du budget eau figurant au 022 vers le 6541 et présentation des admissions en non-valeur)

Monsieur le Maire indique que lorsque le budget eau et assainissement sera dissout, les créances irrécouvrables seront intégrées sur le budget général. Il indique que les opérations de recouvrement se poursuivent avec le Service de Gestion Comptable. Il indique également que Madame JOUVE, Responsable du Service de Gestion Comptable soumet une nouvelle liste d'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 1 246,29 €. Monsieur le Maire indique que pour pouvoir valider cette liste, il convient de prévoir une Décision Modificative sur le budget eau et assainissement avec virement de crédit comme ci-après :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		1 254,43	
D F 65 6541	1 254,43		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures		1 254,43	Solde Ouvertures	1 254,43
	Réductions		1 254,43	Solde Réductions	1 254,43
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les virements de crédits tels que présentés, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'état joint à la présente, déclare que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1246,29 €, valide le montant figurant sur l'état des présentations en non-valeur et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures.

Questions diverses

- **Dossier rénovation énergétique** : un diagnostic amiante a été réalisé dans le cadre du dossier des travaux prévus pour la rénovation du logement communal « Villa Communale ». Des informations sont données concernant la réglementation des DPE en 2026
- **Personnel communal** : information sur l'avancé des dossiers en cours (mise en retraite pour invalidité d'un agent et procédure toujours en cours pour un autre agent)
- **Eau et assainissement** : un point est fait sur la fuite de la Condamine que la société MC TPM a réparée. Une fuite est toujours présente sur le réseau de la Garenne
- **Travaux à prévoir** : Monsieur GIRARD soumet l'idée de prévoir dans les mois à venir la création du parking sur le terrain qu'a acquis la commune à côté la « Petite Eglise »
- **Déchets** : le dépôt des déchets verts à la Garenne va être reconstruit, Pierre-Yves REYNAUD donne des informations sur le tri des déchets avec notamment la visite du site de traitement de Manosque. L'accès aux déchetteries va être modifié début 2026 (contrôle des accès par « carte »)
- **Cours d'eau** : le SMIGIBA devrait intervenir concernant le torrent d'Auriane
- **Arbre de Noël** : l'arbre de Noël du RPI est reconduit. Sophie BOGDANOVIC fait le nécessaire et le relais entre les deux écoles
- **Santé** : le Médicibus va être effectif début décembre, des informations et explications sont à venir par mail et dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Trescléoux, le 04/11/2025

Le Maire, Jean SCHÜLER

La Secrétaire de Séance, Muriel MULLER



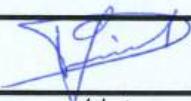
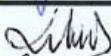
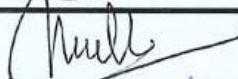
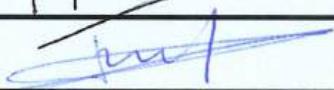
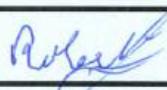
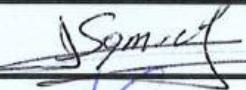
COMMUNE DE TRESCLEOUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2025

N° délibérations	Objet de la délibération	Vote
051-2025	PRESENTATION ET VALIDATION RPQS SPANC ET DECHETS CCSB	UNANIMITÉ
052-2025	REFACTURATION TEOM LOCATAIRES LOGEMENTS COMMUNAUX	UNANIMITÉ
053-2025	PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS	UNANIMITÉ
054-2025	ADHÉSION ASSURANCE STATUTAIRE	UNANIMITÉ
055-2025	PRESENTATION DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC-DEMANDE SUBVENTION	UNANIMITÉ
056-2025	BUDGET EAU ET ASS. DM N°1 ET ADMISSION EN NON VALEUR	UNANIMITÉ

EMARGEMENTS

BOGDANOVIC Sophie	
GIRARD Daniel	
LEBERT Guy	
MULLER Muriel	
REYNAUD Pierre	
REYNAUD Pierre-Yves	
ROBERT Gilles	
SAMUEL Françoise née ISOARD	Absente (pas de pouvoir)
SAMUEL Jérôme	
SCHÜLER Jean	

